

Appel à participation

Premières scènes
musique & performance



Association **Réunion Métis**
Kromali, festival de créations contemporaines
3ème édition / 1,2 & 3 décembre 2023
Saint-Paul, Île de la Réunion

info@reunionmetis.re
www.reunionmetis.re
[instagram.com/reunionmetis](https://www.instagram.com/reunionmetis)
[facebook.com/reunionmetis](https://www.facebook.com/reunionmetis)

Table des matières

Introduction.....	1
1.1. Contexte.....	1
1.2. L'association Réunion Métis.....	1
1.3. Le festival Réunion Métis devient : KROMALI.....	1
1.4. La thématique du festival 2023 : LE LIEN.....	2
1.5. Contenu des appels à participation 2023.....	2
Premières scènes.....	3
2.1. La demande.....	3
2.2. À qui s'adresse cet appel à participation ?.....	3
2.3. Les catégories.....	3
2.4. Les "coups de coeur".....	3
2.5. Les dates clés à retenir.....	3
Candidature.....	4
3.1. Le cahier des charges.....	4
3.2. Les critères de sélection.....	4
3.3. La candidature.....	4
3.4. Contact.....	4
Règlement.....	5



Introduction

1.1. Contexte

L'association Réunion Métis lance un appel à participation ouvert aux artistes réunionnais. Elle offre l'opportunité de se produire dans le cadre des "premières scènes", lors de sa prochaine édition du festival Kromali 2023.

1.2. L'association Réunion Métis

L'association Réunion Métis voit le jour en février 2020 grâce à un partenariat public/privé, suite au succès de l'avant-première Réunion Métis en 2019.

L'association a pour objet, dans un but non lucratif et d'intérêt général, de sensibiliser, promouvoir, développer et favoriser des actions valorisant le vivre ensemble réunionnais en connectant des artistes, la culture, les entreprises, les acteurs sociaux et éducatif avec pour projet phare l'organisation du festival.

Par l'histoire de notre île, son métissage et les différentes cultures qui y cohabitent de manière pacifique, le vivre ensemble de La Réunion est un exemple à une échelle internationale.

Pour l'association Réunion Métis, réussir le vivre ensemble passe par la démonstration du faire ensemble.

1.3. Le festival

Le festival est consacré à la culture contemporaine et aux créations artistiques pluridisciplinaires déployées dans l'espace urbain. Il propose de rassembler, en un seul moment et en un lieu unique, avec un accès gratuit, une large sélection d'artistes s'exprimant à travers les nombreuses disciplines. Le résultat est une expérience immersive dans la création contemporaine de l'île lors de trois soirées magiques. La pluralité prend source dans l'ADN du festival porté par l'association Réunion Métis et se déploie par l'art comme outil de connexion à travers l'implication des entreprises, des secteurs éducatifs et sociaux.

En amont de chaque festival l'association Réunion Métis organise un parcours artistique sur deux ans marqué d'actions sociales et d'événements. Dans la continuité, ce parcours artistique s'intègre à celui du festival.

Ainsi le festival de l'association Réunion Métis s'inscrit sur le territoire Réunionnais en tant que biennale.

Un aperçu de l'édition 2021 du festival :

<https://youtu.be/gat0pG0qCIY?si=ByH9TK1NfwIq1YAY>

Rendez-vous les 1, 2 & 3 décembre 2023 à Saint-Paul, pour vivre et découvrir une multitude de propositions artistiques et festives.



1.4. La thématique du festival 2023 : LE LIEN

Les liens sont visibles ou invisibles, ténus ou solides, verticaux ou horizontaux, émotionnels ou affectifs, uniques ou multiples ; ils peuvent aussi nous libérer ou nous aliéner, mais, ils nous animent et nous maintiennent toujours vivants.

Tous ces liens sont interconnectés, ce n'est pas l'un ou l'autre ou l'un après l'autre mais simultanément qu'ils existent. Ainsi, pour créer ces liens, il faut faire plusieurs pas. 2, 3, 4 pas, mais parfois un seul suffit

Le lien à soi... Ouvrir notre imaginaire.

Cette bulle intérieure constitue notre imaginaire et notre conscience. Elle nous amène à la rencontre de la relation que nous entretenons avec nous-même, par le biais de nos émotions, de nos pensées et de nos comportements. Notre imaginaire est ainsi disponible pour l'autre et le monde extérieur.

Le lien aux autres... S'engager dans un voyage d'hyperlien.

Il implique une prise de risque, pour partir en voyage, explorer les liens complexes entre les individus et les groupes afin de découvrir les différences et les similitudes. Cela nécessite d'entrer en profondeur, d'accepter l'autre en s'engageant par le biais du dialogue, du contact, mais aussi par le partage d'expériences, d'émotions et de l'intime.

Le lien au vivant... S'entretenir avec le mouvement.

Cette force de vie, de synergie, d'ensembles dynamiques, la nature nous en offre une infinité d'exemples - chacun à sa place pour faire évoluer son écosystème vers un certain équilibre tout en restant perpétuellement en mouvement. Nous faisons partie de ce dialogue, il nous constitue et il nous entoure.

Le lien à l'univers... Composer avec les univers.

L'univers, quant à lui, est constitué de différents systèmes interconnectés. Ainsi, le lien entre l'individu et le monde peut être vu comme une relation dynamique en constante évolution, où chaque partie est à la fois influencée et influente. Étroitement liés, l'univers influence notre compréhension de notre place.

Et vous ? Quel sera le vôtre ?

Quel pas voulez-vous faire ?

1.5. Contenu des appels à participation 2023

Cette année, le comité artistique a lancé :

- Un appel à projet pour sélectionner des installations artistiques,
- Un appel à portfolio pour sélectionner des interventions urbaines,
- Un appel à portfolio pour sélectionner des performances.

Ces appels à participation sont clos, Réunion Métis lance à présent cet appel à participation "Premières scènes"

Premières scènes

2.1. La demande

Rejoignez les artistes de notre événement ! En groupe ou en solo, investissons l'espace urbain de Saint-Paul. Vous avez une première création à partager ? Quelque soit votre expérience ou votre style, vous êtes les bienvenus pour présenter votre univers sur une soirée du festival. Cette année, en plus de la catégorie Street Music, nous ouvrons l'appel à participation aux autres artistes du spectacle vivant et de la performance.

2.2. À qui s'adresse cet appel à participation ?

L'inscription est gratuite. L'appel à participation 2023 s'adresse aux artistes réunionnais âgés de plus de 16 ans. En solo, en duo ou en groupe (maximum de 4 personnes), cet appel à participation s'adresse à vous si vous avez une forme courte et légère techniquement, un premier spectacle ou une nouvelle création que vous souhaitez confronter à un public.

Les artistes sélectionnés seront accompagnés dans la réalisation de leur performance dans l'espace urbain par l'équipe de Réunion Métis. Les lieux de représentations seront définis par le comité artistique.

Réunion Métis mettra à disposition des sélectionnés :

- Une aide à la réalisation de la représentation
- Des facilités : autorisations, une aide logistique et un accompagnement à la conception
- Une scène dédiée et l'intégration à la programmation Musique ou Performance de l'édition 2023

2.3. Les catégories

- Street Music (performance vocale ou instrumentale).
- Spectacle vivant (danse, cirque, théâtre...)
- Performances et spectacles hybrides (spectacle pluridisciplinaire, déambulations...)

2.4. Les "coups de coeur"

Pour cette troisième édition, le comité artistique Réunion Métis décernera trois prix "coup de cœur" pour les spectacles lui semblant innovants et prometteurs (un coup de cœur par catégorie). Les lauréats, artistes, groupes ou compagnies, bénéficieront :

- d'un bon d'achats de 100 euros dans le magasin : Ze shop
- d'une programmation à la Cerise (Saint-Paul) en 2024 lors d'un plateau partagé par les trois lauréats - coups de cœur.

2.5. Les dates clés à retenir

- Date de rendu de dossiers : 16 octobre
- Jury de sélection : 2 novembre
- Réponses: avant le 6 novembre
- Échanges : du 6 au 29 novembre
- Répétition : 30 novembre
- Festival : 1, 2, Décembre de 19h à 00h & 3 Décembre de 19h à 23h.

Candidature

Il est attendu des propositions et des profils variés. A partir de votre dossier de candidature, dont les éléments artistiques que vous nous aurez fourni, un jury en interne fera une présélection à l'aveugle des candidats pour intégrer les "Premières scènes" du festival Kromali 2023.

3.1. Le cahier des charges

Il est attendu une prestation de dix à vingt minutes pendant le festival. La prestation doit être en accord avec la demande et conçue pour un jour de festivité ; en extérieur.

Le candidat est responsable de la création, de la mise en place et de la performance de son œuvre.

La prestation se fera selon un cahier des charges établi par l'organisateur et le participant, à travers une collaboration basée sur l'échange et l'accompagnement.

3.2. Les critères de sélection

- Qualité de la prestation
- Présence scénique
- Capacité de tenir une performance de 10 à 20minutes
- Singularité de la proposition
- Créativité : les créations originales seront appréciées.

3.3. La candidature

Pour candidater, il vous faut suivre les quatre étapes présentées ci-après. Toute votre inscription se fait en ligne en remplissant le formulaire et en y annexant les pièces demandées.

Toute demande incomplète ou reçue après le 16 octobre ne sera pas traitée.

A. L'inscription

Elle se fait via le formulaire en ligne afin de rassembler toutes les informations présentant succinctement votre proposition et vos informations personnelles.

B. Le dossier artistique

Merci de nous transférer, dans les parties dédiées du formulaire, tout élément artistique que vous jugerez bon de nous transmettre pour mieux appréhender votre profil et votre proposition : lien vidéo, photos, lien bande-son, note d'intention...

C. Les photos

Merci de nous transférer, dans la partie dédiée du formulaire, une photo de portrait de chaque artiste participant à votre proposition.

D. Le règlement

Merci de signer le règlement (page 5 de ce document) et de nous le transférer dans la partie dédiée du formulaire.

Lien formulaire :

<https://forms.gle/LYni975nofG1yFZM6>

3.4. Contact

Jean-Philippe Raymond

Coordinateur Pôle Performance

jeanphilippe@reunionmetis.re

(+262) 693 51 37 72



Règlement

à nous retourner dans le formulaire de candidature.

Préalable

Le projet proposé doit être conforme au descriptif présenté dans le dossier de candidature et ajusté en phase de sélection. Le candidat est responsable de la création, de la mise en place et de la performance de son œuvre.

1. Modalités de participation

Le festival arborant une dimension sociale et éducative, les projets artistiques proposés peuvent être réalisés en collaboration avec les milieux éducatif, social, et entrepreneurial.

Le festival aura lieu le 1, 2 et 3 décembre 2023 à Saint-Paul, Île de la Réunion, de 19h à ??h. Durant les jours du festival nous demandons une souplesse de disponibilité en journée et en soirée en vue de possibles sollicitations (projets d'ateliers, presse, ...). Des ajustements peuvent encore avoir lieu sur les horaires, sans remettre en cause les conditions et les modalités de participation. Il est à prévoir un temps de préparation avant le festival.

Pour les lieux désignés par Réunion Métis, les demandes d'autorisations ainsi que les accès aux lieux seront fournis par l'équipe organisatrice.

2. Responsabilité

L'artiste est responsable de la sécurité de son matériel et détenteur d'une responsabilité civile.

3. Droits

Si l'œuvre du candidat est liée à une autre œuvre, il ou elle devra obtenir au préalable les autorisations et droits nécessaires à l'utilisation de l'œuvre. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'utilisation nonconforme à cette exigence.

4. Utilisation

Les candidats autorisent le festival ou l'association Réunion Métis à utiliser leurs œuvres de la façon suivante :

- Une captation vidéo et photo sera réalisée et utilisée pour la promotion du festival Réunion Métis : diffusion sur internet, dans les médias, ou lors de présentations du projet dans le cadre de manifestations diverses.
- L'œuvre sera mise en valeur lors de l'événement. L'organisateur se réserve le droit d'organiser une ou plusieurs rediffusions sur un ou plusieurs jours consécutifs, dans les années qui suivent.
- La création reste la propriété de l'artiste.
- Les artistes autorisent les organisateurs ainsi que les mécènes et les financeurs publics de l'événement à utiliser à tout moment des images de l'œuvre (vidéos ou autres) à des fins de publicité et dans le cadre strict de la promotion de leur contribution à l'événement.

Le contrat signé avec chaque artiste précisera si nécessaire le détail des droits d'utilisation.

Signature approuvée de la mention " lu et approuvé "

Merci!

